

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-969

présenté par

Mme Louwagie, M. Wauquiez, M. Berger, Mme Dalloz, M. Juvin, M. Ray, Mme Bay, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Forissier, M. Gonord, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Jeanbrun, Mme Kremer, M. Lepers, M. Liégeois, M. Marleix, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Neuder, M. Nury, M. Pauget, Mme Petex, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	641 642 378
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	391 219 607
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	0
TOTAUX	0	1 032 861 985
SOLDE	-1 032 861 985	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Droite Républicaine vise à réduire les crédits alloués à la mission "Aide publique au développement" à leur niveau de 2019.

Le redressement de nos finances publiques doit avant tout passer par la réduction de nos dépenses. Cela exige de fixer des priorités quant aux moyens fléchés sur les missions budgétaires de l'Etat.

Aussi, la Droite Républicaine estime que dans un contexte de déficit public, la priorité n'est pas d'accorder des financements à l'étranger mais de concentrer nos moyens sur les missions essentielles de l'Etat, à savoir la défense, la sécurité intérieure, la justice.

Le présent amendement prévoit ainsi de minorer les AE et CP des programmes 110 et 209 de la manière suivante :

- - 641 642 378 € pour le programme 110 « Aide économique et financière au développement »
- - 391 219 607 € pour le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement »

Ces montants correspondent à la différence entre les crédits inscrits en LFI 2019 et ceux prévus dans le PLF 2025 sur les deux programmes.

Il résulte de cet amendement une diminution totale de 1 032 861 985 € en AE et CP sur le périmètre de la mission.

De plus, nous rappelons que les crédits budgétaires de la mission « Aide publique au développement » ne constituent pas l'ensemble des financements apportés par la France pour l'aide au développement. L'aide totale versée par la France s'élève, selon l'OCDE, à 15,4 milliards de dollars en 2023. Outre les crédits budgétaires, ces financements proviennent notamment d'une part de la contribution française au budget de l'Union européenne ou encore de prêts accordés via un compte de concours financiers.